



-  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-AMAND-MONTROND  
-  
**COMMUNE DE LA GUERCHE SUR L'AUBOIS**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**25/11/2022**

Date de convocation :  
17 novembre 2022

Nombre de membres :  
En exercice : 20  
Présents : 14  
Votants : 17  
Dont 3 pouvoirs

Délibération n° 2022/80

**OBJET : Demande de cofinancement et plan de financement du projet de construction  
d'un plateau surélevé**

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
Affiché le

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux,  
Le 25 novembre à 19h00,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur DUCASTEL Pierre, Maire.

Etaient présents : M. DUCASTEL Pierre (Maire), M. Alexis POUGNET, Mme Solange MOREAU, M. Romain FONTAINE, Mme Christine COMBEMOREL, M. Franck GABIGNON, Mme Christelle BEZE, M. Guy HENRY, Mme Catherine CLAUDET, Mme BRETON Muriel, Mme Nathalie LASSERRE, M. Guillaume PERDRIX, M. Nicolas THOMAS, M. Alain PAQUET

Absents excusés : Mme Christine BONNEFOY-CLAUDET, (pouvoir à Christelle BEZE), Mme Danièle FONTAINE (pouvoir à Catherine CLAUDET), M. BOISSIER Wilfried (pouvoir à Guillaume PERDRIX), M. Sylvain RABOT, M. Anthony GARINIE, (pouvoir à Mme BEZE), M. MAUPASTE Alexis (pouvoir à M. Alexis POUGNET)

Secrétaire de séance : M. Romain FONTAINE

**OBJET : Demande de cofinancement et plan de financement du projet de construction d'un plateau surélevé**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, afin de mener à bien le projet de construction sur le site proche du gymnase et du collège, il est nécessaire de procéder à une demande de cofinancement auprès des services de l'Etat et du Département.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. solliciter un cofinancement auprès de l'Etat au titre de la DETR 50 % et du Département du Cher à hauteur de 5000 € HT.
2. valider le plan de financement suivant :

## Plan de financement prévisionnel

Plateau surélevé

La Guerche sur l'Aubois

Je soussigné Pierre DUCASTEL, Maire de la commune de La Guerche sur l'Aubois, atteste que le plan de financement du plateau surélevé est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Coût de la construction	18 079 €	Co-financement DETR 2023	9 039.50 €
		Co-financement Département	5 000 €
		Auto-financement Commune La Guerche sur l'Aubois	4 039.50 €

3. autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint assurant sa suppléance à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à La Guerche sur l'Aubois, le 29/11/2022

M. le Maire  
Signature  
.....  
Pierre DUCASTEL

M. le Secrétaire de séance  
Signature  
.....  
Romain FONTAINE

Diffusion sur le site internet de la commune le : 29/11/2022

Transmis au contrôle de légalité le : 29/11/2022

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le



ID : 018-211801089-20221125-2022\_80-DE